

Jeanne d'Arc, tableau vivant lors des fêtes de 1909.

## Deux Noyonnais dans les procès de Jeanne

Le 23 mai 1430 s'achevait la fabuleuse épopée de Jeanne d'Arc aux portes de Compiègne. Jean de Mailly, comte et évêque de Novon rallié aux Bourguignons et aux Anglais, fut appelé à siéger au sein du Grand Conseil, institution pour créer la procédure qui devait assurer le supplice de Jeanne. Bien que le rôle de l'évêque de Noyon fût secondaire lors du procès, il était présent à Rouen lors des séances des 19 et 24 mai et assista au dernier sermon avant la mise au bûcher le 30 mai 1431.

Dix neuf ans après la mort de Jeanne d'Arc, le 15 février 1450, le roi de France Charles VII décida de procéder à la révision de son procès et ordonna une enquête par une lettre de commission datée de Rouen : « Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à nostre amé et féal conseiller, maistre Guillaume Bouillé, docteur en théologie, salute et dilection. Comme jà pieça Jehanne la Pucelle eust été prinse et appréhendée par nos anciens ennemis et adversaires, les Anglois, et amenée en ceste ville de Rouen, contre laquelle ilz eussent fait faire tel quel procez, ilz eussent et ayent fait et commis et députez par eulx ; en faisant lequel procez, ilz eussent et ayent fait et commis plusieurs faultes et abbus, et tellement que moyennant ledit procez et la grant haine qye nos ennemis avoient contre elle, la firent morir iniquement et contre raison, très cruellement (...) ».

L'homme qu'il nommait pour mener l'enquête, Guillaume Bouillé, n'était autre que le doyen de la cathédrale de Noyon. Docteur en théologie et conseiller du roi, il était recteur de l'Université de Paris en 1439. Il interrogea sept témoins lors du procès de Jeanne dont Jean de

Mailly, demeuré à son poste après son ralliement au roi de France. Puis, Guillaume Bouillé rédigea un mémoire remettant en cause la validité du procès, mais ce dernier n'eut pas de suite immédiate. Cinq ans après, en 1455, devenu président de la Chambre des comptes de Paris, il déposa lors du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

Quatre siècles et demi plus tard, les noms de Jean de Mailly et de Guillaume Bouillé revinrent au devant de la scène.



## Les fêtes de 1909

Reconnue « vénérable » en 1893 par le pape Léon XIII, Jeanne d'Arc fut béatifiée le 25 janvier 1909, par décret promulgué lors d'une séance solennelle de la congrégation des rites, en présence du pape Pie X.

Désireux d'honorer la mémoire de Jeanne d'Arc, le clergé de Noyon adressa au sculpteur noyonnais Emile Pinchon la commande d'un monument commémorant la réhabilitation de la sainte, le 7 juillet 1456. Le sculpteur réalisa une scène allégorique représentant Jeanne recevant un mémoire du chanoine Bouillé, doyen du Chapitre cathédrale de Noyon, chargé de réunir les preuves de son innocence ; derrière eux était représenté le Tribunal ecclésiastique qui avait pour mission de réviser le procès de Rouen, constitué des archevêques de Reims (Jean Juvénal des Ursins) et de Paris (Guillaume Cartier) et de l'évêque de Coutances (Richard de Longueil).

Pour le clergé noyonnais, il s'agissait non seulement de rendre un hommage religieux à la sainte réhabilitée par un chanoine de Noyon mais aussi d'honorer un symbole national derrière lequel tout Français se retrouvait. La vie paroissiale, fortement tourmentée au lendemain de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, trouva un nouvel élan dans l'organisation d'une fête mobilisatrice.

Le 18 avril 1909, tandis qu'à Rome se déroulait la cérémonie de béatification, une messe était célébrée dans la cathédrale de Noyon. Puis, du 27 au 29 août 1909, des fêtes religieuses commémorèrent la réhabilitation de Jeanne d'Arc. L'archiprêtre de Noyon parvint à réunir autour de lui l'évêque de Beauvais, Mgr Douais, l'abbé Bouchard et les « successeurs » du Tribunal ecclésiastique, en l'occurrence Mgr

Il y a cent ans : les fêtes Jeanne d'Arc de Noyon

En 1909, comme dans de nombreuses villes de France, Noyon célébra la béatification de Jeanne d'Arc par le pape Pie X. Mais à Noyon, ces fêtes eurent une résonnance toute particulière en raison de l'influence cinq siècles plus tôt de deux religieux Noyonnais sur le destin de la Pucelle d'Orléans.

Arnette et le Cardinal de Luçon, archevêques de Paris et de Reims, Mgr Guérard, archevêque de Coutances.

Au cours de cette cérémonie religieuse fut inaugurée une plaque à la mémoire de Guillaume Bouillé offerte par le Comité archéologique et le Conseil paroissial de Noyon. Le groupe commémoratif fut béni dans la chapelle de l'ancien pensionnat de Dames où il resta entreposé jusqu'en mars 1912 avant d'être placé dans une chapelle latérale de la cathédrale avec l'autorisation des Beaux-arts.

Plusieurs cartes postales souvenirs furent éditées et, surtout, l'image du clergé noyonnais de cette période post-séparation fut sculptée sur le monument commémoratif représenté sous les traits de Mgr Douais, du chanoine Dhivert et de l'archiprêtre Lagneaux. Si les fêtes Jeanne d'Arc n'existèrent à Noyon qu'en 1909, celles de Compiègne perdurent encore aujourd'hui.

Jean-Yves Bonnard Président de la Société Historique Archéologique et Scientifique de Noyon

http://www.societe-historique-noyon.fr/



Les évêques invités par l'archiprêtre de Noyon Alexis Lagneaux.